Envoyé en préfecture le 10/07/2023 Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID: 060-216005181-20230710-202335-DE



2023/35

VILLE DE RANTIGNY Département de l'Oise Arrondissement de Clermont Canton de Clermont

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Objet de la délibération

ECLAIRAGE PUBLIC Travaux rue Dunant, Sacco et des acacias

L'an deux mil vingt- trois le vendredi 7 juillet à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 30 juin 2023, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Adjoints au maire, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés: Quentin DELION (procuration à Nadine LOZANO), Catherine TAMPERE (procuration à Patrick DAVENNE), Marie DUHAMEL (procuration à Dominique DELION), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Sophie JUPIN, Djilllali AISSAOUI (procuration à Alexandre DUBAR), Ludovic VINET, Benjamin PIRES.

Le financement de ces travaux peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 15 juin 2023, s'élève à la somme de 9 436,46 € (valable 3 mois)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023 Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la compination del compination de la compination del compination de la c subvention) ou 5 994,75 € (avec subvention).

Le Maire propose de :

Demander au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

Accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - AERIEN - Rue Dunant-Rue Sacco-Acacias

Acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

- Acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- Autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

- Les dépenses afférentes aux travaux 5 404,97 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- Les dépenses relatives aux frais de gestion 589,78 €

Le rapport est adopté

23 Nombre de conseillers en exercice : Nombre de conseillers présents : 14 0 Votes contre 0 Abstention 18 Votes pour

Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Catherine TAMPERE (procuration à Patrick DAVENNE), Quentin DELION (procuration à Nadine LOZANO), Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Dominique DELION), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Alexandre DUBAR), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit Ont signé le registre les membres présents Pour extrait conforme Rantigny, le 10 juillet 2023



ID: 060-216005181-20230710-202335-DE



Dominique DELION

